



MAIRIE BRAX

**Décision de non-opposition à une
Déclaration préalable - Constructions et
travaux non soumis à permis de construire
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 19 Janvier 2026 et complété le 11 Février 2026	N° DP 047040 26 00002
Par : Jean-Pierre CHAUMETON Demeurant à : 21 ALLEE DES CERISIERS 47310 BRAX Pour : Remplacement clôture actuelle en PVC blanc par clôture en panneaux rigides acier blanc sur muret existant. Sur un terrain sis à : 21 ALLEE DES CERISIERS Cadastré : AC34	Affiché le 10 MAR. 2026 MAIRIE DE BRAX

Le Maire :

Vu la demande de DP 047040 26 00002 susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en date du 22/06/2017, révisé le 15/02/2024 ;
Vu les dispositions du règlement de la zone UB du PLUi susvisé ;
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels majeurs concernant les mouvements différentiels de terrain
liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux approuvé par arrêté préfectoral du 22/01/2018 ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à BRAX
Le 10.03.26
P/o Le Maire


Giuseppe
NOLERA

L'affichage en Mairie de l'avis de dépôt prévu à l'article R.423-6 du code de l'urbanisme a eu lieu le 21/01/2026.

*** Le pétitionnaire devra déposer une DT DICT cerfa n°14434*02 via le site <http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr>, afin d'apprécier l'impact de la construction sur d'éventuels réseaux et canalisations présents sur la parcelle (ligne moyenne tension, canalisation, ...).